



Convention de stage (avec normalement gratification)

Par **sarah**, le **01/02/2011** à **19:14**

Bonjour,

voila je vous expose ma situation car je suis perdue a vrai dire. actuellement, je suis en licence pro immobilier et j'effectue dans le cadre de ma formation, un stage dans une association. ce stage a pour durée **16 semaines** soit 70jours présente en entreprise.

Ce qu'il faut savoir, c'est que je suis trois jours en entreprise et deux jours à l'école et mon stage a débute fin novembre 2010 et se termine fin mai 2011.

au dela de deux mois, je suis CENSEE etre rémenurée c'est a dire une gratification mensuel. MAIS, ma directrice refuse de me payer car la loi stipule "si c'est un stage qui exècede deux mois consecutifs, IL YA UNE GRATIFICATION" et comme je suis seulement trois jours en entreprise dans la semaine (les deux autres jours, je suis en cours), [s]donc ce n'est plus consécutif et donc pas l'obligation de me rémunérer...[/s]est ce que cela est bien vrai??? si on pouvait facilement déroger à cette loi, je pense que toutes les entreprises auraient fait de même. Mais la, dans ma formation, tous ceux qui sont en stage sont payés....

aidez moi svp pour y voir plus clair. j'ai l'impression qu'on m'exploite et que ca leur fait plaisir de contourner cette loi....

quels sont mes droits? a t-elle raison?

je vous remercie infiniment.

CORDIALEMENT

Par **P.M.**, le **01/02/2011** à **21:20**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir ce qu'en pense votre école et si cette gratification était prévue à la convention de stage...

Par **baptiste8373**, le **18/02/2011** à **22:37**

Bonsoir,

Pour ma part je dois effectuer un stage de 12 semaines, donc gratifié, seulement je préfère ne pas être gratifié car je préfère faire ce stage qui me plait plutôt qu'à défaut un stage gratifié qui ne me plairait pas. Puis-je refuser la gratification ou si l'entreprise ne note pas cette gratification dans la convention de stage, peuvent-ils avoir des problèmes juridiques? Ou si je rempli un papier signé m'engageant à ne pas être gratifié, vaudrait-il de droit?

Merci.

Baptiste.